

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le dix-neuf janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Patrick PHILBERT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Rodolphe CHAVIGNAY (pouvoir à M. Lambert), Annie GOUJAT (pouvoir à M. Planche), Anne CLEMENT-THIMEL (pouvoir à M. Sornin), Martine HENNENFENT (pouvoir à M. Aubin), Bénédicte BECONNIER (pouvoir à M. Gousseau), Claudine VAN MELCKEKEBEKE (pouvoir à Mme Grizon), Gaston BERITAULT (pouvoir à M. Durieux), Florence TAVEAU (pouvoir à Mme Vaquette), Didier PRIVE, Jean-Luc GRATECAP, Yves GUIGNOUARD, Gérard BERRUTI-MARTINEZ. Le conseil municipal a désigné Mme Annie GRIZON comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010 a été approuvé.

2011/01-Optimisation des coûts sociaux. Convention avec la Société Ecofinance Collectivités

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Société Ecofinance Collectivités de conclure une convention d'optimisation des coûts sociaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention d'optimisation des coûts sociaux proposée par la Société Ecofinance Collectivités et autorise le Maire à la signer.

2011/02-Création de 20 emplois d'agents non titulaires et non permanents d'adjoints d'animation

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'à l'occasion des vacances scolaires, l'augmentation des effectifs du centre de loisirs nécessite un accroissement du personnel d'animation,

Appelé, en conséquence, à créer 20 emplois d'agents non titulaires et non permanents relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer 20 emplois rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe (échelle III)

2011/03-Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} février 2011,

Vu l'avis de la commission municipale chargée du personnel,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} février 2011

2011/04-Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu ses délibérations de ce jour portant création de 20 emplois d'agents non titulaires et non permanents d'adjoints d'animation et d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la modification suivante du tableau des effectifs du personnel communal :

Titulaires permanents				
Grades	Nombre de postes au 19/01/2011	Suppressions	Créations	Nombre de postes au 01/02/2011
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	3		1	4
Technicien supérieur chef à temps complet	1	1		
Technicien supérieur principal à temps complet	1	1		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet			2	2
Non titulaires non permanents				

Grades	Nombre de postes au 19/01/2011	Suppressions	Créations	Nombre de postes au 01/02/2011
Adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe (besoin saisonnier)	0		20	20

2011/05-Mise à disposition d'un agent communal auprès du centre communal d'action sociale

Le Conseil Municipal,

Considérant que dans le cadre d'une structuration du centre communal d'action sociale de la commune, il est proposé une mise à disposition d'un agent communal du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour un mi-temps, moyennant remboursement par le centre communal d'action sociale de 50 % des frais de rémunération de l'agent, Appelé à approuver cette mise à disposition et à autoriser le Maire à signer la convention correspondante,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la mise à disposition d'un agent communal du cadre d'emplois des adjoints administratifs pour un mi-temps au centre communal d'action sociale de la commune, moyennant remboursement par le centre communal d'action sociale de 50 % des frais de rémunération de l'agent et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

2011/06-Mise à disposition d'un agent social du centre communal d'action sociale auprès de la commune

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer afin d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent social travaillant 10 heures par semaine par le centre communal d'action sociale pour une durée de 11 mois à compter du 1^{er} février 2011, durée renouvelable deux fois par tacite reconduction, avec un reversement par la commune au centre communal d'action sociale des frais de rémunération de l'agent,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la mise à disposition d'un agent social à temps non complet (10/35^{ème}) du centre communal d'action sociale à la commune pour une durée de 11 mois à compter du 1^{er} février 2011, durée renouvelable deux fois par tacite reconduction, avec un reversement par la commune au centre communal d'action sociale des frais de rémunération de l'agent et autorise le Maire à signer la convention correspondante

2011/07-Modification du tarif des vacances funéraires

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 15 décembre 2010 fixant le montant de la vacation funéraire à 17,40 € pour l'année 2011,

Considérant que la législation funéraire encadre le montant cette vacation funéraire qui ne peut être inférieur à 20 € ni supérieur à 25 €,

Appelé à fixer un nouveau tarif pour l'année 2011,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe à 20 € le montant de la vacation funéraire pour l'année 2011.

2011/08-Projet d'installation de centrales photovoltaïques intégrées en toitures de bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

Appelé à autoriser la société Fonroche à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires pour la réalisation d'un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la société Fonroche à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires pour la réalisation d'un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux et autorise le Maire à signer le mandat d'autorisation.

2011/09-Modification de la décision modificative budgétaire n° 2 du 15 décembre 2010

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 2010/63 portant décision modificative budgétaire n° 2 de l'exercice 2010,

Considérant les remarques formulées par le Trésorier de La Rochelle Banlieue, comptable de la collectivité, demandant des rectifications de présentation budgétaire et comptable de pure forme ne remettant pas en cause l'équilibre du budget,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide les rectifications de la délibération n° 2010/63 suivantes :

- en recettes d'investissement : l'inscription de 5.000 € en opération d'ordre au compte 192 fonction 01 est annulée et remplacée par une inscription d'un même montant au compte 024 fonction 01 en opération réelle
- en dépenses de fonctionnement : l'inscription d'un crédit de 5.000 € au compte 676 fonction 01 en opération d'ordre est annulée
- en recettes de fonctionnement : l'inscription d'un crédit de 5.000 € au compte 775 fonction 01 en opération réelle est annulée

La séance a été levée à vingt et une heures vingt.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Annie GRIZON

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Jean-Marc SORNIN

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Guy BRISE

Serge COMTE

Martine HERAULT

Sylvie POUVREAU

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE